

Résumé

Programme de maîtrise en fiscalité

Février 2022

Description sommaire du programme

Le programme de maîtrise en fiscalité, conçu par un groupe de spécialistes - en administration, en économie et en droit - provenant tant du milieu universitaire que des secteurs privé et public, est unique par son modèle d'apprentissage basé sur la réalisation de mandats. Le programme s'intéresse principalement à trois aspects interdépendants de la fiscalité : la comptabilité, le droit et la politique fiscale.

Rattaché au Département de fiscalité de l'École de gestion, le programme actuel de maîtrise en fiscalité est composé de 48 crédits, soit 42 crédits de cours et 6 crédits pour l'essai de fin d'études. Les cours sont donnés sur une période d'une année, soit trois sessions consécutives, pour le programme à temps complet à Sherbrooke et à Longueuil (temps complet depuis automne 2019). Le programme est également offert à temps partiel à Longueuil depuis plus de 25 ans. Tous les cours sont obligatoires. Une seule activité pédagogique diffère selon la formation de premier cycle des étudiants : « Droit civil et corporatif » pour les étudiants ayant un grade de premier cycle en administration ou en économie, et « Compréhension de l'information comptable » pour ceux ayant un grade de premier cycle en droit. Ces deux activités pédagogiques doivent toutefois être suivies par les personnes étudiantes provenant du domaine de l'économie. À ces cours s'ajoute un cours facultatif hors programme (FIS702). Il s'agit d'un cours permettant de se familiariser avec les outils et les technologies servant à la production de déclarations de revenus et d'apprendre des techniques de révision de déclarations de revenus.

Quatre options sont offertes aux personnes étudiantes pour la réalisation de leur essai : 1) recherche, 2) réalisation de mandat, 3) auxiliaire de recherche ou 4) projets spéciaux¹.

Le programme vise le développement des compétences suivantes chez les étudiantes et les étudiants :

- Compétence 1 : Réaliser des mandats fiscaux complexes dans les domaines suivants : l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, la politique fiscale, les impôts à la consommation, les transactions internationales et la fiscalité américaine.
- Compétence 2 : Prévenir des problèmes fiscaux complexes par la planification fiscale et successorale.
- Compétence 3 : Utiliser les sources documentaires disponibles pour réaliser des mandats ou des recherches en fiscalité.
- Compétence 4 : Communiquer efficacement par écrit avec ses supérieurs, ses clients et les divers ordres de gouvernement dans l'exécution de ses mandats.
- Compétence 5 : Travailler en collaboration afin de réaliser des mandats dans des situations réelles et authentiques.
- Compétence 6 : Exécuter les mandats avec éthique et intégrité professionnelles.
- Compétence 7 : Autoévaluer sa pratique professionnelle.

¹ L'essai de type « Recherche » est un texte qui prend la forme d'une dissertation ou d'un article de doctrine. L'essai de type « Réalisation d'un mandat » vise à préparer un mandat qui pourra être ultérieurement utilisé par une enseignante ou un enseignant dans le cadre d'un cours de la maîtrise en fiscalité. Pour l'essai à titre d'auxiliaire de recherche d'une personne professeure chercheuse à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, l'étudiante ou l'étudiant participe aux projets de recherche selon les modalités convenues entre les parties. L'essai de type « Projets spéciaux » peut, par exemple, consister à la mise à jour d'un ouvrage d'envergure en fiscalité.

Le programme vise les étudiantes et les étudiants ayant obtenu un baccalauréat en droit, en économie et en administration. Aux fins d'admissions, les personnes étudiantes doivent démontrer leurs aptitudes en fiscalité par la réussite d'au moins deux cours de fiscalité de niveau premier cycle.

Les objectifs de la formation visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir une formation complémentaire à la formation première dans des disciplines pertinentes au domaine de la fiscalité;
- d'approfondir sa connaissance des législations fiscales et de se familiariser avec les différentes formes d'imposition au Canada;
- de maîtriser les principes fondamentaux et les concepts qui constituent les bases de la politique fiscale canadienne;
- d'approfondir sa formation et de se spécialiser dans les secteurs suivants de la fiscalité :
 - l'impôt sur le revenu fédéral et provincial;
 - les impôts à la consommation;
 - les transactions internationales;
 - la fiscalité américaine;
- de développer par la réalisation d'un essai des aptitudes à la recherche ou à la réalisation de mandats en fiscalité;
- d'acquérir des savoir-faire de type professionnel grâce à la réalisation de mandats fiscaux;
- de développer des attitudes et des habiletés qui lui permettent de saisir toutes les implications d'un mandat en fiscalité;
- de devenir progressivement maître de son apprentissage et de son autoformation afin d'assurer son perfectionnement professionnel et de suivre l'évolution constante de la fiscalité canadienne.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de maîtrise en fiscalité respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité :

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Allard, Marie-Pierre	Professeure et directrice du département
Arsenault, Maurice	Chargé de cours à forfait
Babineau, Marie-Andrée	Professeure
Custeau, Lise	Coordonnatrice académique
Fortin, Alexandra	Chargée de cours
Gagnon-Leroux, Adèle	Étudiante Sherbrooke – représentante temps complet
Latulippe, Lyne	Professeure
Leblanc, Julien	Étudiant Longueuil - représentant temps complet et temps partiel
Popovici, Alexandra	Professeure hors département, Faculté de droit
Samoisette, Luce	Professeure et directrice du programme
Villeneuve, Claude	Directeur adjoint 2 ^e cycle

Contexte

Le programme de maîtrise en fiscalité fut fondé en 1973 grâce à une collaboration entre trois facultés de l'Université : la Faculté d'administration, la Faculté de droit et la Faculté des lettres et sciences humaines (Département d'économique). Avec le temps, et pour diverses raisons, la Faculté d'administration, et plus précisément le Département de sciences comptables et de fiscalité, en est venu à assumer seul la responsabilité de ce programme. En 2012, le Département de fiscalité était créé, devenant le premier département de fiscalité autonome dans une université canadienne. Néanmoins, les volets du droit, de l'économique et de l'administration demeurent très présents au sein du programme. Dès sa création, le programme fut axé sur la pratique : des praticiennes et des praticiens ayant beaucoup d'expérience en fiscalité enseignaient à des professionnelles et professionnels ayant une certaine expérience en fiscalité. Bien que le programme actuel soit très différent dans son contenu et dans son approche pédagogique de celui qui avait été lancé à l'époque, le programme a conservé cette orientation pratique essentielle. En fait, il y a eu un accroissement du nombre de mandats à réaliser en équipes ainsi que du nombre d'activités pratiques (telles que les participations au budget du Québec, à la Journée RDI, aux activités de la Cour suprême du Canada, de la Cour d'appel du Québec ou de la Cour canadienne de l'impôt). Cette formation et ces activités permettent aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir les habiletés pratiques liées à la connaissance du domaine étudié tout en s'assurant du développement des compétences visées par le programme.

Depuis la dernière évaluation périodique (terminée en 2014), l'équipe professorale a mis en oeuvre les recommandations contenues au plan d'action et s'est assurée que les cours soient constamment ajustés en raison des nombreuses modifications législatives et interprétations judiciaires. Le travail d'équipe a fait l'objet d'une attention particulière notamment en ce qui concerne la formation des étudiantes et des étudiants et la mise en place d'une évaluation par les pairs, pratique récemment intégrée dans les mandats.

La visite des experts (février 2021)

Les personnes expertes externes ont procédé à la visite les 25 et 26 février 2021 selon une formule à distance en raison de la pandémie de Covid-19. Les personnes suivantes ont agi à titre d'expertes externes :

- Pre Annick Provencher, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
- Pre Suzanne Paquette, professeure à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

Au cours de ces journées, les professeures Provencher et Paquette ont pu s'entretenir avec la direction facultaire, le CEP, des personnes étudiantes et enseignantes ainsi que les responsables du programme.

Les personnes expertes externes ont souligné l'excellente réputation de la maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke, reconnu la pertinence des contenus interdisciplinaires et apprécié l'approche pédagogique par mandats. L'absence d'un parcours de recherche menant à des études de 3e cycle a été soulevée par une des personnes expertes externes et le CEP en a tenu compte dans l'élaboration de ses recommandations.

Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule les neuf recommandations suivantes :

Thème 1 : Le cursus du programme

- R. 1 :** Évaluer la possibilité de modifier ou d'étendre l'offre de cours dans le programme en fonction des besoins identifiés sur le marché du travail et sur le plan scientifique.
- R. 2 :** Évaluer l'opportunité d'admettre une cohorte étudiante à la session d'hiver.
- R. 3 :** Évaluer les besoins de formation aux études supérieures en fiscalité au Québec.

Thème 2 : La qualité du programme

- R. 4 : Retirer les objectifs spécifiques de la fiche signalétique du programme.
- R. 5 : Assurer l'intégration de thèmes transversaux, soit les taxes à la consommation ainsi que l'éthique et l'autoévaluation de sa pratique.
- R. 6 : Coordonner l'approche par mandat et le contenu des cours.

Thème 3 : Les ressources humaines

- R. 7 : Accroître et optimiser les ressources humaines liées au programme.

Thème 4 : L'évolution des effectifs étudiants et la diplomation dans le programme

- R. 8 : Exercer une vigie de l'évolution des effectifs étudiants et du taux de diplomation dans chacun des cheminement du programme (temps plein, temps partiel, FAD, Longueuil, Sherbrooke) sur une base annuelle.
- R. 9 : Faire connaître la possibilité de diplômé du DESS après l'obtention de 30 crédits.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de l'École de gestion lors de sa séance du 29 septembre 2021.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en novembre 2021. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes (Politique 2500-007)* de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en fiscalité ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté la démarche d'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 26 janvier 2022.

Lors de sa réunion du 9 février 2022, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en fiscalité.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes